

De : [Ministre](#)
A : [MSSS - Secrétariat administratif](#)
Objet : TR: Appel à l'action # 89 Rapport CERP Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec
Date : 2 octobre 2019 13:09:57
Pièces jointes : [Rapport_Synthese.pdf](#)
[Annexes.pdf](#)
[Allocution_commissaire.pdf](#)
[Rapport_final.pdf](#)

De : [REDACTED]

Envoyé : 2 octobre 2019 11:31

À : ministre.deleguee@education.gouv.qc.ca; Isabelle.Charest.BRMI@assnat.qc.ca; ministre@justice.gouv.qc.ca; Sonia.LeBel.CHMP@assnat.qc.ca; csf@csf.gouv.qc.ca; courriel@enpq.qc.ca; ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca; Ministre <Ministre@msss.gouv.qc.ca>; Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca

Cc : maa@mce.gouv.qc.ca; Sylvie.DAmours.MIRA@assnat.qc.ca; ministre@msp.gouv.qc.ca; Genevieve.Guilbault.LOHE@assnat.qc.ca; Ministre Délégué <ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca>; Lionel.Carmant.TAIL@assnat.qc.ca

Objet : Appel à l'action # 89 Rapport CERP Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec

Bonjour à toutes et à tous,

Veuillez SVP noter l'appel à l'action # 89 :

- ➔ Initier des négociations tripartites avec le gouvernement fédéral et les autorités Autochtones pour le développement de maisons d'hébergement pour femmes Autochtones en communautés non conventionnées.

Migwetch, Merci !

**MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÀ:KE
JUSTICE SERVICES DIVISION**

P.O. Box 1239
Kahnawà:ke, QC J0L 1B0

Telephone: [REDACTED] Extension [REDACTED]

E-Mail: [REDACTED]

Dépôt du rapport final

Le 30 septembre 2019, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès, présidée par l'honorable Jacques Viens, rendait public le rapport déposé au gouvernement au terme de son mandat.

Dans un appel à la réconciliation et à l'établissement d'un nouvel équilibre des forces, le rapport de la Commission avance 142 mesures, dont plusieurs découlant de constats communs à tous les services ayant fait l'objet de l'enquête. L'adoption d'une motion de reconnaissance et de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Assemblée nationale figure au nombre de ces recommandations; tout comme l'adoption d'une loi garantissant la prise en compte des dispositions de cette Déclaration dans le corpus législatif relevant du Québec.

Ces deux appels à l'action pavent la voie à l'ensemble des autres mesures transversales proposées de la priorisation des peuples autochtones comme objet de recherche populationnelle en passant par l'amélioration des conditions de vie, la levée des obstacles à l'accès sur le plan de la langue, le soutien et l'accompagnement des Premières Nations et des Inuit dans leurs relations avec les services publics ainsi que la formation et l'information, tant citoyenne que professionnelle.

Des recommandations spécifiques ont aussi été avancées pour chacun des services publics ayant fait l'objet d'une enquête par la Commission. C'est le cas notamment de :

- la reconnaissance d'un statut similaire aux autres organisations policières du Québec pour les corps policiers autochtones et la modification du processus d'attribution des ressources financières qui en découle;
- la conclusion d'ententes sur la création de régimes particuliers d'administration de la justice avec les nations, les communautés ou les organismes autochtones officiant en milieu urbain;
- le développement d'un outil d'évaluation spécifique aux contrevenants autochtones en contexte correctionnel;
- l'accroissement de l'accès à plusieurs services en santé et services sociaux, et ce, tant en milieu urbain qu'en milieu autochtone;

et finalement

- un engagement et un soutien réel en faveur de la conclusion d'entente avec les nations et communautés autochtones pour la mise en place de régime particulier de protection de la jeunesse.

Pour la première fois au Québec, le rapport suggère aussi la mise en place de mesures de suivi. La première consiste à confier au Protecteur du citoyen la responsabilité d'assurer l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des appels à l'action proposés, et ce, jusqu'à leur pleine réalisation. Dans une perspective de veille citoyenne, le commissaire a également recommandé que le rapport synthèse de la Commission soit traduit en langues autochtones et fasse l'objet d'un exercice de médiation culturelle tenant compte de la tradition orale des peuples autochtones.

Pour en savoir plus, consultez :

- [l'allocution de l'honorable Jacques Viens, président](#)
- [le rapport \(aussi en version anglaise\)](#)
- [les annexes \(aussi en version anglaise\)](#)

- la synthèse (aussi en version anglaise)

Final report

On September 30, 2019, the Public Inquiry Commission on relations between Indigenous Peoples and certain public services in Québec: listening, reconciliation and progress, chaired by the Honourable Jacques Viens, released the report submitted to the government at the completion of its mandate.

In a call for reconciliation and a new balance of forces, the Commission's report puts forward 142 measures, several of which stem from findings that apply to all services investigated. One of these recommendations is the adoption by the National Assembly of a motion to recognize and implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, as well as the adoption of a law to ensure that the provisions of this Declaration are incorporated into Québec's legislative corpus.

These two calls to action set the groundwork for all other proposed cross-disciplinary measures, from prioritizing Indigenous peoples in population research, to improving living conditions, removing language barriers to access, supporting and assisting the First Nations and Inuit in their relations with public services, and providing training and information for both citizens and professionals.

Specific recommendations were also made for each of the public services investigated by the Commission. These include:

- Granting Indigenous police forces the same status as other police organizations in Québec, and modifying the resulting financial resource allocation process;
- Concluding agreements on the creation of specific administration of justice systems with Indigenous nations, communities or organizations operating in urban areas;
- Developing an assessment tool specific to Indigenous offenders in correctional settings;
- Increasing access to many health and social services in both urban and Indigenous settings;

and finally

- A real commitment and support for the conclusion of agreements with Indigenous nations and communities on implementing a special youth protection program.

For the first time in Québec, the report also suggests implementing follow-up measures, the first of which entrusts the Québec Ombudsman with the responsibility to assess and monitor the implementation of all proposed calls for action until they are fulfilled. From a citizen watch standpoint, the Commissioner also recommended that the Commission's summary report be translated into Indigenous languages, and be used in a cultural mediation exercise that incorporates the oral tradition of Indigenous peoples.

For more information, consult:

- [the address by the Honourable Jacques Viens, President](#)
- [the report](#)
- [the appendices](#)

- the summary

To learn more about the topics addressed review:

- video recordings and transcripts of Commission hearings

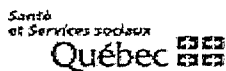
- statements and documents filed in evidence during the hearings

- a series of summary sheets on issues of interest related to the mandate (french only)

Alain Therrien dgcrm

De: Yvan Gendron
Envoyé: 23 septembre 2019 14:33
À: Dominique Breton; Pierre Lafleur; Lyne Jobin
Objet: CONFIDENTIEL

Critère de diffusion: Confidentiel



Bonjour,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint le lien pour accéder au Rapport - Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec qui est sous embargo.

Je vous invite à prendre connaissance des consignes énoncées dans le courriel ci-dessous.

Nous attendons vos commentaires d'ici mercredi 16 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Meilleures salutations,

Yvan Gendron

Sous-ministre
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : yvan.gendron@msss.gouv.qc.ca
Tél. : 418 266-8989

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire

De : Bernard, Patricia [mailto:Patricia.Bernard@mce.gouv.qc.ca]

Envoyé : 23 septembre 2019 13:12

À : Yvan Gendron <yvan.gendron@msss.gouv.qc.ca>

Objet : CONFIDENTIEL : Rapport - Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec

Bonjour,

Par la présente, nous vous rendons accessible le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec. Ce document est sous embargo jusqu'à ce qu'il soit rendu public. Conséquemment, il est de nature hautement confidentielle et toute impression ou sauvegarde de ce dernier est interdite. Il doit donc être consulté en ligne seulement et le partage du lien indiqué ci-après avec vos collaborateurs doit être limité au strict minimum nécessaire.

Les renseignements vous permettant d'accéder au document sont les suivants :

- Lien : 
- Identifiant : 
- Mot de passe : 

Veuillez prendre note que ce système de partage sécurisé de documents est doté d'un outil permettant de journaliser les opérations informatiques qui y sont effectuées.

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la soussignée aux coordonnées apparaissant ci-dessous.


Cordialement,

Patricia Bernard

Secrétariat du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : 418 644-7600 poste 2354
patricia.bernard@mce.gouv.qc.ca

Avis important

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez, s.v.p. le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

 Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!
